

20 novembre 2017 – n°11
170106

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE CONCLU AVEC LA SOCIETE SODEXO

Par un contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service de restauration collective municipal, entré en vigueur le 1^{er} août 2017, la Ville et le CCAS de Saint-Dié-des-Vosges, constituant un groupement de commandes, ont confié à SODEXO RESTAURATION la gestion du service public de la restauration à destination de leurs usagers jusqu'au 30 juillet 2021.

La convention de groupement constituée entre la Ville et le CCAS de Saint-Dié-Des-Vosges désigne la Ville comme coordonnateur pour la préparation, la passation du contrat et la passation des avenants le cas échéant.

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier la structuration des repas des convives du CCAS, à l'exception des usagers de l'EHPAD Les Charmes, à savoir les usagers des foyers Alsace et du Parc et les usagers du portage à domicile, en leur permettant de bénéficier d'une composante supplémentaire – un potage – dont le prix est fixé à 0,398 € HT.
- d'intégrer les collations pour les convives de la crèche, qu'il s'agisse des petits (5-9 mois), des moyens (9-15 mois) et des grands (15-36 mois) aux prix de 0,470 € HT pour les petits (deux composantes) et 0,610 € HT pour les moyens et les grands (3 composantes).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service de restauration collective municipal,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations..... 5

Absence..... 1

Séance du 20 novembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°4 – Procuration à V. Benoît*), Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG (*arrivée au point n°4 – Procuration à C. Kiener*), Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI (*a quitté la séance au point n° 8 – Procuration à JL Bourdon*), Sébastien ROCHOTTE, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

| | | |
|--------------------|---|-------------------|
| Marc FRISON-ROCHE | à | David VALENCE |
| Jacqueline THIRION | à | Françoise LEGRAND |
| Ousseynou SEYE | à | Nicolas BLOSSE |
| Mustafa GUGLU | à | Bruno TOUSSAINT |
| Ramata BA | à | Christine URBES |

Absent ;

Pierre JEANNEL

Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.